

# Le nom de jeune fille après divorce ?



Le nom de jeune fille ne disparaît pas avec le mariage. Le mariage n'emporte pas de changement effectif. Le nom patronymique ( famille ) est attribué dès la naissance et pour le reste de la vie.

Procédure afin de "retrouver " son nom de famille :

- Prévenir les organismes de la fin de son nom marital
- Formalités administratives afin de faire modifier papiers identité, carte vitale, permis de conduite et mettre à jour son dossier CAF, CPAM, impôts, travail...
- Il suffit de prévenir l'établissement concerné par téléphone ou internet sans justificatif particulier ou parfois fournir une copie simple de l'acte de divorce.

